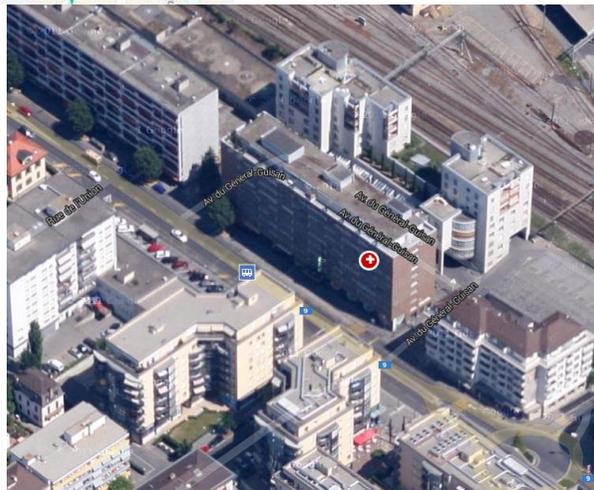


Contrôleur Agréé Gaz

Lieu

Holdigaz SA, Avenue du Général-Guisan 28, 1800 Vevey



*Aucun parking n'est réservé,
nous vous recommandons
d'utiliser les transports public*

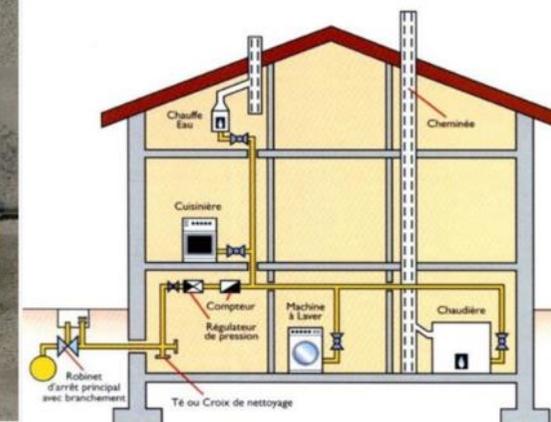
Vevey

Contrôleur Agréé Gaz

Holdigaz SA,

Avenue du Général-Guisan 28, 1800 Vevey

Sessions organisées sur demande,



Formation pour les contrôleurs des installations de gaz naturel selon la directive GW1 et le règlement GW104

Contrôleur Agréé Gaz

Selon le point 15.1 de la directive SVGW Gaz G1, le propriétaire d'une installation de gaz est tenu de maintenir les appareils consommateurs de gaz et les installations en parfait état de service et de les faire contrôler et entretenir régulièrement par une personne du métier. Il est recommandé de faire exécuter ces Contrôles Périodiques de Sécurité (CPS) tous les 14 ans par des personnes certifiées selon le règlement SVGW GW104.

Ce cours met l'accent sur la connaissance des directives, règlements et recommandations SVGW, en particulier en ce qui concerne le contrôle des installations et les mesures de sécurité à respecter.

Objectif du cours	Que les personnes effectuant des contrôles d'installations lors de la mise en service ainsi que des contrôles périodiques de sécurité (CPS) disposent du bagage professionnel requis que cela soit au niveau de la formation ou du perfectionnement de ses connaissances professionnelles.
Public cible	Les professionnels du sanitaire ou du chauffage, ainsi que les collaborateurs des distributeurs de gaz, qui souhaitent contrôler des installations et des appareils à gaz à l'intérieur des bâtiments.
Condition d'admission	Cours IAG, avec examen réussi, ou formation jugée équivalente.
Contexte technique	Avoir, maintenir et garantir des installations de gaz sûres. Garantir et maîtriser un standard minimal de compétence.
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none">– Information concernant les devoirs et responsabilités des différentes personnes– Cours théorique sur les contrôles de plans et schémas avec exercices– Cours théorique et pratique sur les contrôles des installations à gaz– Cours pratique sur les mises en service et contrôle des appareils à gaz (laboratoire)– Visites et simulations de contrôles d'installations à gaz– Cours sur les règlements SVGW G1007 et G1006.
Attestations	Deux attestations: <ul style="list-style-type: none">- "Mise en service et contrôle des appareils à gaz"- "Contrôleur Agréé Gaz" Ces pièces servent de justificatifs pour l'inscription au registre SVGW GW104.

Contrôleur Agréé Gaz

Dates	2-3 sessions par année selon la demande
Horaire	1 ^e et 2 ^e jour de 8h30-12h00 et de 13h30-17h00 3 ^e jour de 8h30-12h00
Lieu	Holdigaz SA, Avenue du Général-Guisan 28 1800 Vevey
Prix (TVA en sus)	Membres SVGW : CHF 1'000.- Non membres SVGW : CHF 1'200.-
Frais	Les repas de midi des deux premiers jours sont inclus dans le prix du cours. Les éventuels frais d'hébergement sont à la charge des participants.
Frais d'annulation	Voir : Conditions Générales SVGW – CG – FCM
Assurance accident	À la charge du participant
Inscription	via le site internet de la SVGW. Le nombre de participants est limité à 10. Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre d'arrivée, avec priorité aux collaborateurs des entreprises partenaires contractuelles.
Secrétariat	SVGW, association de l'eau, du gaz et de la chaleur, Bureau romand, Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne Tel. 021 310 48 60, mail: lausanne@svgw.ch